

## Placement médias

---

### DESCRIPTION DU SERVICE

---

La Direction générale des services de communication (DGSC) du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) effectue les achats médias des ministères, des organismes et des sociétés d'État, lesquels font obligatoirement partie du regroupement d'achats médias du gouvernement conformément au Cadre de gestion de la publicité, de la commandite, des salons et expositions du gouvernement du Québec. Les campagnes publicitaires confiées aux spécialistes en placements médias prennent différentes formes selon les stratégies, et sont déployées dans divers médias : imprimé, télévision, radio, Internet, affichage, etc.

Ce service est également disponible pour les organismes non assujettis au Cadre, dont ceux relevant du réseau de la santé et des services sociaux, du réseau de l'éducation et des municipalités.

L'équipe de spécialistes du CSPQ offre à la clientèle des services-conseils en lien avec le placement médias. Elle travaille aussi en étroite collaboration avec l'agence de placement médias sélectionnée par appel d'offres public. Cette dernière a comme mandat d'effectuer la négociation de tarifs publicitaires, ainsi que les achats médias, pour la clientèle du CSPQ.

#### **Ce que le service comprend**

- Le service-conseil auprès de la clientèle en matière de choix et de tarification médias
- L'analyse et la transmission des demandes de placements à l'agence de placement médias
- Le suivi administratif des achats médias, y compris l'approbation des prévisions budgétaires transmises par l'agence
- La supervision des travaux effectués par l'agence

#### **En option**

Services complémentaires offerts par l'agence de placement médias, selon une tarification horaire :

- La recherche médias
- La planification médias
- La production de matériel publicitaire
- L'envoi de matériel publicitaire
- L'élaboration d'une liste de mots dans le cadre d'une stratégie de référencement Web

---

### NIVEAUX DE SERVICE

---

#### **Disponibilité du service**

Un conseiller du CSPQ est disponible pour répondre à vos demandes, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

#### **Délai d'obtention du service**

Aussitôt qu'une demande d'adhésion au regroupement d'achats est transmise au secteur du placement médias du CSPQ, un compte client est créé. Un accès est ensuite fourni au système de Véhicule électronique de gestion des achats et des statistiques (VEGAS) dans un délai de 24 heures. Les demandes de placement médias peuvent alors être transmises au CSPQ pour être analysées.

Les achats médias sont ensuite exécutés par l'agence de placement médias, dans les plus brefs délais. Le temps d'exécution des travaux varie selon l'envergure de la campagne publicitaire et les choix des médias (télévision, radio, affichage, quotidiens, etc.).

#### **Délai de facturation**

## MODALITÉS DE PARTENARIAT

**(Obligations générales et légales)**

Le service est accessible à tous les organismes publics. Cependant, les ministères et organismes assujettis au cadre de référence de la communication gouvernementale doivent obtenir un avis de pertinence favorable du Secrétariat à la communication gouvernementale du ministère du Conseil exécutif, pour les projets médias d'une valeur de 5 000 \$ et plus. Aucun avis de pertinence n'est requis pour la publicité obligatoire (avis publics, appels de candidatures, décrets, appels d'offres, etc.).

**Le CSPQ est responsable de :**

- Rédiger l'appel d'offres visant la sélection de l'agence de placement médias.
- Vérifier la qualité des services rendus par l'agence, contrôler ces derniers.
- Analyser les demandes de placement médias des clients (médias et budgets).
- Transmettre les demandes à l'agence.
- Valider la conformité des achats médias effectués par l'agence et demandés par les clients.
- Faire approuver par le client le montage des publicités obligatoires.

**De son côté, le client doit :**

- Détenir un compte client du CSPQ dans VEGAS.
- Obtenir l'avis de pertinence du Secrétariat à la communication gouvernementale, le cas échéant.
- Acheminer au CSPQ, dans les délais prescrits, ses demandes de placement médias dûment remplies ainsi que les plans médias. Les demandes doivent être transmises électroniquement au moyen de VEGAS.

## TARIFICATION

Pour couvrir l'ensemble des frais administratifs et des services-conseils du CSPQ, ainsi que les honoraires à verser à l'agence de placement médias pour la réalisation des achats médias, une majoration de 5,88 % est appliquée par le CSPQ sur le montant net des achats médias.

**Tarification pour les services optionnels (offerts par l'agence)**

Type	Tarif
Recherche ou analyse médias	75 \$/heure
Planification médias	75 \$/heure
Honoraires liés à l'achat de mots	70 \$/heure
Envoi de matériel publicitaire	55 \$/heure
Production de matériel publicitaire	75 \$/heure

## POUR OBTENIR CE SERVICE

Une demande de placement médias doit être produite dans VEGAS. Pour y accéder, le client doit avoir préalablement obtenu un code d'accès auprès du secteur de placements médias du CSPQ.

Les sociétés d'État doivent faire l'objet d'une [entente de services partagés](#) avec le Centre pour obtenir ce service.

## POUR INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Pour obtenir ce service ou pour information supplémentaire

Téléphone : 418 646-6000

Courriel : [placement.medias@cspq.gouv.qc.ca](mailto:placement.medias@cspq.gouv.qc.ca)

## SERVICES CONNEXES


---

- Conception graphique, infographie et accessibilité des documents téléchargeables
- Développement, production et évaluation publicitaire
- Révision linguistique
- Traduction

Dernière mise à jour : 13 décembre 2019

## DOCUMENTATION

---

Procédure du placement médias gouvernemental 

## INFORMATION GÉNÉRALE

---

### **Ligne CSPQ**

**418 644-CSPQ (2777)**

**1 855 644-CSPQ (2777)**

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2020